Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260219-DELIB20260201-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU JEUDI 19 FEVRIER 2026 à 20H00.

Le jeudi dix-neuf février deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.

Membres en exercice : 15 *Convocation du : 14.02.2026*
Membres présents : 11
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN - Pascale LE MORVAN - Véronique SOYER - Brendan CORRE - Bernard PERROT - Didier PLUNET- Joël AMIGON - Yvon ROUZAUT formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Marie-France PRIGENT.

Absents : Lucienne GAUTIER - Nathalie REMOND LE BOUBENNEC - Anthony LE HOUEROU.

DELIBERATION n° 2026.19.02-01

Objet : Travaux d d'entretien de la voirie communale – Campagne Eparage 2026.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de Lannion-Trégor Communauté pour la campagne éparage de la voirie communale pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de faire réaliser les travaux par LTC pour un montant de 11 729.92 € ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

La Secrétaire de séance
Julie LE BESCONT

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)